



DEMANDE DE PERMIS POUR CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

Identification du demandeur

Prénom et nom du requérant : _____

Êtes-vous propriétaire ? Oui Non Si non, une procuration est requise (voir dernière page)

Adresse postale : _____

Ville, province et code postal : _____

Numéro de téléphone (maison) : _____

Numéro de téléphone (cell ou autres) : _____

Courriel : _____

Emplacement des travaux

Numéro de matricule : _____

Adresse civique des travaux : _____

Désignation cadastrale du terrain (numéro de lot) : _____

Dimension du terrain : _____ X _____ pi / m

Présence même intermittente sur le terrain d'un cours d'eau, lac, ruisseau, marais, tourbière, marécage : Oui Non

Exécutant des travaux

Nom : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

No RBQ : _____ No NEQ: _____

Coût des travaux (matériaux et main d'œuvre) : _____

Date de début des travaux : _____

Date de fin des travaux : _____

Veillez prendre note que :

De fournir le présent formulaire ne vous autorise, en aucun temps, à entreprendre les travaux.

Seules les demandes complètes seront acceptées.

Vous devez prendre possession du permis AVANT d'entamer les travaux.

Des documents ou renseignements supplémentaires peuvent être exigés.

Description du projet

Usage : _____

Dimension : _____ X _____ Hauteur totale du bâtiment : _____

Superficie totale : _____

Nombre étages : _____ Nombre de chambres à coucher : _____

Occupation de la résidence : Annuelle Saisonnière

Matériaux de finition extérieure : _____

Matériaux de finition du toit : _____

Type de fondation : _____

Type de toit : Plat 2 versants 4 versants

Traitement des eaux usées Approvisionnement en eau potable

Égout Installation septique Aqueduc Puits

Eau provenant d'un lac, rivière, etc.

Documents requis lors de la demande

Document généraux

- Les titres de propriété, si vous êtes propriétaire de l'immeuble depuis moins de 6 mois.
- Le présent formulaire rempli et dûment signé ;
- Si applicable, les formulaires d'installation septique et d'ouvrage de prélèvement d'eau (puits) remplis et dûment signés;

Documents spécifiques

- Un plan d'implantation détaillé à l'échelle du terrain montrant :
 - La date, le titre, le nord et l'échelle utilisée ;
 - Les dimensions exactes et la superficie du terrain ;
 - La localisation de la rue ;
 - La projection au sol du ou des bâtiments existant et projetés avec toutes les distances par rapport aux lignes de lots;
 - Les marges réglementaires, s'il y a lieu ;
 - La localisation de la fosse septique, de l'élément épurateur et de la source d'alimentation en eau potable ;
 - Toute servitude réelle ;
 - La localisation de tout obstacle, ligne de transmission électrique et/ou téléphonique ;
 - La limite de la zone inondable et de la zone de mouvement de sol, le cas échéant ;
 - La localisation de tout cours d'eau sur, ou à proximité du terrain et la limite de la bande riveraine le cas échéant.
- Des plans de construction à l'échelle et des devis des travaux à exécuter, signés et datés par le propriétaire, incluant :
 - La date, le titre, le nord et l'échelle utilisée ;
 - Les dimensions du bâtiment à construire ;
 - Le plan de chacun des niveaux de plancher, incluant le sous-sol ;
 - Les quatre élévations avec le niveau exact du sol fini ;
 - Une coupe type des murs montrant les matériaux utilisés ;
 - La profondeur, l'épaisseur et l'empattement de la fondation ;
 - Le plan d'aménagement de l'aire de stationnement
- Si la fondation projetée n'est pas une fondation continue avec empattement en béton coulé, mais une dalle de béton (radier) directement sur le roc, un plan signé et scellé par un ingénieur (autorisé à pratiquer au Québec) est nécessaire.

Le permis ou certificat d'autorisation est émis à la condition que les travaux soient commencés dans les six (6) mois suivant la date de l'émission du permis ou certificat et qu'ils soient terminés en dedans de vingt-quatre (24) mois après l'émission dudit permis ou certificat.

Selon le règlement # 525-2012 permis et certificats, article 6.2.4 et 2.1.6

Voir aussi règlement de zonage # 526-2012 et règlement de construction # 528-2012.

Il est du devoir du propriétaire de respecter le Code National du Bâtiment (CNB), version en vigueur lors de la réalisation des travaux.

Il est de votre devoir de nous aviser à la fin des travaux

Déclaration du propriétaire ou du demandeur

Je _____, soussigné(e) déclare que les renseignements donnés dans le présent document sont, à tous égards, vrais, exacts et complets et que je me conformerai aux dispositions du présent permis ou certificat, aux règlements municipaux en vigueur et à tous les codes, lois et règlements applicables au projet.

Signature du propriétaire ou requérant

Date

Si vous n'êtes pas le propriétaire, faire remplir la section procuration

Procuration

Je _____, soussigné(e) autorise M. ou Mme _____
à signer et prendre possession du permis pour la propriété portant le matricule # _____

Signature du propriétaire

Date

Sainte-Béatrix, des gens de cœur au centre de la nature !

861, rue de l'Église, Sainte-Béatrix (Québec) J0K 1Y0

Tél : 4501-883-2245 #6223 / Fax : 450-883-1772 / courriel : inspecteur@stebeatrix.com